



**ENTREPRENEURS DE PROGRES**

## Revue de presse

*Dimanche 03 mars 2019*

*Mobile: 0770 88 90 80  
Lotissement Sylvain Fourastier  
N°08 El Mouradia, Alger  
Mobile: 0770 88 90 80  
[communication@fce.dz](mailto:communication@fce.dz)  
[www.fce.dz](http://www.fce.dz)*

# SOMMAIRE

<b>A la une</b> .....	<b>3</b>
• L'économie nationale continue à se développer mais nécessite encore des réformes (APS).....	3
• Levée du gel sur 2.000 projets de développement depuis septembre 2017 (APS) .....	6
• Le financement non conventionnel a atteint 6.556 milliards de DA jusqu'au 31 janvier 2019 (APS) .....	7
• Baisse sensible du taux de chômage en Algérie en dessous de 10 % (APS) .....	8
• Métiers à haute pénibilité : Le verdict des experts à la prochaine rentrée sociale (El Moudjahid).....	9
• Djazagro 2019: les entreprises algériennes développent leurs produits conformément aux normes internationales (APS).....	10
• Cosider se lance dans la fabrication de tuyaux en fonte ductile en Algérie (APS)...	12
• Reprise du projet de réhabilitation du gazoduc Bejaia-Beni Mançour après 15 ans de blocage (APS) .....	13
• PARC INDUSTRIEL DE SOUAMAÂ À TIZI OUZOU : 150 000 emplois à la clé (L'Expression) .....	13
• « Nous allons faire d'Iris une marque reconnue à l'international » (TSA).....	14
<b>Banque/Bourse/Assurance</b> .....	<b>16</b>
• E-Paiement : Un bon développement du système prévu en 2019 (El Moudjahid) ...	16
• Conjoncture : Le cash résiste (El Moudjahid) .....	17
<b>Commerce</b> .....	<b>18</b>
<b>Coopération</b> .....	<b>18</b>
• Algérie-Turquie : pour une intensification de la coopération industrielle (APS) .....	18
<b>Veille</b> .....	<b>20</b>
• 4e édition du Grand Prix d'Architecture étudiant 2019 : Édifier une passerelle entre l'université et l'entreprise (El Moudjahid) .....	20

## A la une

### **L'économie nationale continue à se développer mais nécessite encore des réformes (APS)**



Le Premier ministre, Ahmed Ouyahia, a affirmé jeudi à Alger, que l'économie nationale a continué, en dépit des difficultés financières, à se développer mais nécessitait encore "un redressement et des réformes".

"Le processus de développement dans le pays ne s'est pas arrêté, en dépit du recul des cours de pétrole de 110 USD en 2014 à 30 USD en 2016 (...), mais nous ne sommes pas ici pour dire que nous avons atteint la perfection.

Nous avons encore besoin de réformes et de redressement des certains aspects en économie" a indiqué M. Ouyahia en réponse aux préoccupations des membres de l'Assemblée populaire nationale (APN) dans le cadre du débat de la Déclaration de politique générale.

A ce propos, il a estimé que la diversification économique a franchi de grands ces dernières années, précisant que le secteur des hydrocarbures ne représentait que 19,1% du PIB de l'année 2017 contre 27% pour le secteur tertiaire, 12% pour celui du BTP et 6% pour l'industrie.

Cependant, a-t-il dit, ces niveau demeurent "insuffisants" ce qui requiert l'augmentation du taux de couverture des besoins du marché local par le produit national, soulignant l'importance des mesures relatives au droit additionnel provisoire de sauvegarde applicable aux importations de marchandises.

Par ailleurs, M. Ouyahia a relevé que le secteur du Tourisme connaissait une relance mais nécessitait "davantage de développement" pour la réalisation des objectifs escomptés.

Selon les chiffres avancés par le Premier ministre, le nombre des établissements activant dans ce secteur est estimé à 1.300 d'une capacité globale de 115.000 lits. Ce parc, a-t-il ajouté, sera renforcés par 809 établissements en cours de réalisation d'une capacité de 103.000 lits, outre 1.037 autres projets (145.000 lits), dont les dossiers ont été approuvés.

Evoquant la réhabilitation de 119 zones d'extension touristique (ZET) dans plusieurs wilayas, dont celles de l'extrême sud, M. Ouyahia a fait savoir que la réception de ces projets, dont la gestion sera décentralisée, est prévue avant fin 2020.

Le secteur économique public a bénéficié de 1.1000 mds de Da depuis 2011

Concernant la situation du secteur économique public, le Premier ministre a rappelé que les entreprises de ce secteur avaient bénéficié, depuis 2011, de crédits de réhabilitation s'élevant à 1.100 mds DA, ce qui confirme, a-t-il dit, qu'elles "ne sont nullement marginalisées par le Gouvernement comme le prétendent certains".

Dans ce cadre, il a précisé que le Complexe d'El Hadja (Annaba) a bénéficié, en 2018, d'un rééchelonnement de 122 Mds de Da de dettes, en sus de crédits à long terme de l'ordre de 23 mds de Da accordés par le Fonds national d'investissement (FNI) "en attendant la concrétisation effective du partenariat avec le groupe étranger".

Le secteur privé, a bénéficié, quant à lui, de 4.200 mds Da sous forme de crédits bancaires subventionnés par l'Etat, dont 900 mds de Da en microcrédits.

Ces chiffres confirment, a déclaré M. Ouyahia, "qu'il n'existe aucun monopole de crédits bancaires en faveur d'une partie au détriment d'une autre".

Abordant les efforts consentis en matière de lutte contre la fraude, le Premier ministre a affirmé que cette lutte a désormais un caractère "global" en coordination avec les différents services concernés, en tête desquels, les services relevant du secteur du Commerce, des Impôts et des Douanes à travers le recours au Numéro d'Identification Fiscale (NIF). Ce dispositif global de lutte contre la fraude inclura, à l'avenir, les acteurs de l'économie parallèle, après l'entrée en vigueur du Numéro d'Identification nationale électronique, ce à quoi, s'attèle actuellement le ministère de l'Intérieur, a indiqué le Premier ministre.

Répondant aux préoccupations de nombre de députés sur la propagation de la fièvre aphteuse et de la peste des petits ruminants, M. Ouyahia a révélé que plus de 5 millions de têtes ont été vaccinées à ce jour, après la réception graduelle des vaccins, à savoir 2 millions de doses contre la fièvre aphteuse et 21 millions de doses contre la peste des petits ruminants.

S'agissant des problèmes liés au développement local, M. Ouyahia a soutenu que le Gouvernement accordait une égale importance à l'ensemble des wilayas et de manière équilibrée, soulignant qu'il a été procédé à la levée du gel sur 2.000 projets inscrits dans les différents programmes de développement local depuis septembre 2017 pour un montant global dépassant les 2.500 Mds Da.

Répondant à quelques députés au sujet d'accusation d'entrave aux activités d'un opérateur économique dans la wilaya de Bejaia, le Premier ministre a fait savoir que les activités dudit opérateur ne cesse de s'élargir depuis le lancement de son groupe en 1998.

"Ce groupe active dans les domaines de l'agroalimentaire, l'électroménager, la construction et les réseaux de distribution commerciale ... quand est ce que ses activités ont été entravés?", s'est-il interrogé, ajoutant que "la résolution des problèmes administratifs et des

contentieux liés au traitement des dossiers ne passe ni par la politisation ni par les manifestations".

Concernant le financement non-conventionnel, M. Ouyahia a précisé que le montant des crédits accordés par la Banque d'Algérie au Trésor public a atteint 6.556 milliards de DA jusqu'au 31 janvier 2019, ajoutant que ce chiffre devrait augmenté d'environ 500 Mds Da supplémentaire durant les prochains mois.

Ces montants se répartissent comme suit: 2.287 milliards de DA consacrés à l'assainissement des banques et entreprises et 2.470 milliards de DA au renforcement du Trésor public pour faire face au déficit budgétaire, outre 864 milliards de DA destinés à la Caisse nationale des retraites (CNR).

Par ailleurs, 938 milliards de DA ont été affectés au Fonds national d'investissement (FNI) pour le financement de certains projets de développement, à l'instar de la réhabilitation des structures du Complexe de phosphate et le programme de logements AADL.

Concernant le secteur de l'Habitat, le Premier ministre a rappelé que plus de 4,7 logements ont été réalisés durant les deux dernières décennies, dont 1,1 million de logements et 653 000 autres unités respectivement durant les cinq et deux dernières années, ce qui témoigne de "l'accélération du rythme de réalisation et de distribution ces dernières années".

Rappelant que 911 logements étaient en cours de réalisation à la fin 2018, le Premier ministre a indiqué que les projets de réalisation de 132 000 autres unités étaient en phase d'étude et le lancement de leurs chantiers est prévu dans les prochains mois.

"Je rassure les citoyens que plus d'un (01) million de logements sont à venir et leur distribution se fera dès la finalisation des travaux", a-t-il fait savoir, soulignant le recensement de 400 000 unités réalisées dans le cadre du logement rural, outre le soutien financier au logement qui profitera aux citoyens du Sud bénéficiaires de terrains destinés à l'auto-construction.

Revenant à la formule de logements AADL, M. Ouyahia a expliqué le retard accusé dans ce programme par la forte demande (600 000 demandes inscrites), et le manque de foncier destiné à la construction, outre le problème de financement, assurant que ces problèmes ont été résolus.

"Le financement de ce programme devait se faire par voie de crédits auprès de banques publiques, notamment le Crédit populaire d'Algérie (CPA) pour une valeur de 1200 milliards de Da, cependant ces banques n'ont pas réussi à assurer le montant à cause d'un manque de liquidité et de la longue durée de remboursement fixée à 30 ans, notant que le recours au financement non conventionnel a permis de surmonter cette situation.

### **L'Etat renoncera certainement à la subvention directe des marchandises**

Concernant la politique de subvention, M. Ouyahia a affirmé que le gouvernement est sur le point de parachever le recensement social des

citoyens nécessitant des subventions, indiquant que le ministère des Finances s'attelle avec des organismes internationaux spécialisés à l'examen de nouveaux dispositifs de soutien.

"La subvention directe laissera inéluctablement place à des aides financière au profit de ceux qui en ont droit", a fait savoir M. Ouyahia, précisant que chaque citoyen bénéficiera de subventions en fonction de son revenu mensuel.

Les subventions seront maintenues pour les démunies, les personnes à faibles revenus et "même la classe moyenne", a-t-il assuré.

Le Premier ministre a apporté un démenti catégorique à "une quelconque décision de l'Etat d'annuler la gratuité des soins, qui demeure un principe "sacré" en Algérie, a-t-il soutenu.

Les subventions directes par le Trésor s'élèvent à 300 milliards DA, alors que les subventions indirectes dépassent 2.600 milliards DA, selon les chiffres avancés.

Le Premier ministre a présenté, lundi devant l'Assemblée populaire nationale (APN), la Déclaration de politique générale du gouvernement qui a été débattue ces trois derniers jours par les députés.

### **Levée du gel sur 2.000 projets de développement depuis septembre 2017 (APS)**

Le Premier ministre, Ahmed Ouyahia a fait part, jeudi à Alger, de la levée du gel sur deux mille projets (2.000) inscrits aux différents programmes publics de développement, depuis septembre 2017, à travers l'affectation d'une enveloppe de plus de 2.500 milliards de Da.

Répondant aux préoccupations des membres de l'Assemblée populaire nationale (APN), dans le cadre du débat de la Déclaration de politique générale du Gouvernement, M. Ouyahia a précisé que la levée du gel s'est effectuée en fonction des priorités du développement du pays, touchant essentiellement les secteurs de l'éducation, l'enseignement supérieur, la santé et les ressources en eau.

Selon le bilan présenté par le Premier ministre, la levée du gel a concerné 1.500 projets relevant du secteur de l'éducation nationale avec un total de 1.200 mds Da, 250 projets du secteur de la santé d'un montant de 70 mds Da, 110 projets du secteur des ressources en eau d'une valeur de 120 mds Da, ainsi que 60 projets du secteur de l'enseignement supérieur, avec 10 mds Da.

A cette occasion, M. Ouyahia a assuré que "le processus de levée du gel se poursuivra, durant les prochaines années, en fonction des moyens financiers du pays".

Le total des programmes inscrits actuellement et qui sont en cours de réalisation s'élève à près de 13.000 mds de Da, tandis que les opérations de financement des projets restants seront progressivement débloquées, "tranche par tranche", a-t-il poursuivi.

Dans ce contexte, le Premier ministre a appelé à maîtriser le rythme de réalisation et à éviter les retards pour ne pas tomber dans la problématique de la réévaluation, ayant induit le déboursement de montants supplémentaires importants atteignant les 500 mds Da, au titre de la Loi de finances 2019 (LF 2019).

Le gouvernement, rappelle-t-on, a eu recours au gel des projets publics pour faire face à la baisse des revenus du pays, en raison de la chute des cours du pétrole, à partir de 2014, avant qu'il ne procède à la levée du gel progressif, à partir de fin 2017.

### **Le financement non conventionnel a atteint 6.556 milliards de DA jusqu'au 31 janvier 2019 (APS)**



Le montant des crédits accordés par la Banque d'Algérie au Trésor public a atteint 6.556 milliards de DA jusqu'au 31 janvier 2019, a indiqué, jeudi, le Premier ministre, Ahmed Ouyahia.

Répondant aux interrogations posées par les membres de l'Assemblée populaire nationale (APN), dans le cadre du débat de la déclaration de politique générale, M. Ouyahia a précisé que le volume du financement non conventionnel avait atteint 2.185 milliards de DA en 2017, puis 3.471 milliards de DA en 2018 et près de 1.000 milliards de DA en janvier 2019.

Ces montants se répartissent comme suit: 2.287 milliards de DA consacrés à l'assainissement des banques et des sociétés et 2.470 milliards de DA au renforcement du trésor public pour faire face au déficit budgétaire, outre 864 milliards de DA destinés à la Caisse nationale des retraites (CNR).

Par ailleurs, 938 milliards de DA ont été affectés au Fonds national d'investissement (FNI), pour le financement de certains projets de développement, à l'instar de la réhabilitation des structures du complexe de phosphate et le programme de logements de l'AADL.

Dans ce contexte, le premier ministre a affirmé que le financement non conventionnel n'induirait aucune hausse de l'inflation, comme l'ont prédit certains experts.

A cet effet, M. Ouyahia s'est référé à la courbe descendante de l'inflation, ces dernières années, ayant atteint 6,5% fin 2016, pour passer à 5,5% fin 2017 puis à 4,3% fin 2018.

"Ces chiffres viennent réfuter les prévisions des experts ayant prédit une inflation à quatre chiffres, en raison du recours au financement non conventionnel", a estimé M.Ouyahia.

"En recourant à ce mécanisme, le niveau de la dette publique interne a atteint 36% du PIB de l'Algérie, un chiffre appelé à baisser, au regard du recul progressif du déficit prévu dans le budget de l'Etat jusqu'en 2022", a-t-il expliqué.

"L'essentiel est que nous avons préservé la souveraineté de l'Etat sur la prise de décision économique, grâce au financement non conventionnel. Nous aurions pu perdre notre souveraineté économique, si nous avions eu recours au FMI", a fait savoir M. Ouyahia.

### **Baisse sensible du taux de chômage en Algérie en dessous de 10 % (APS)**

L'Algérie a enregistré l'année passée une baisse "sensible" du taux de chômage en dessous de 10 %, selon des statistiques établies par des organisations arabes et internationales, a indiqué, mercredi à Constantine, le conseiller du directeur général de l'Organisation arabe du travail (OAT), Mohamed Chérif.

Lors d'une rencontre avec la presse, en marge de l'ouverture d'un atelier national de deux jours sur "le rôle des organisations patronales dans la réalisation des objectifs de développement durable", le même responsable a souligné que l'Algérie a enregistré un taux de chômage de plus de 14%, selon les études élaborées au cours des 10 dernières années estimant que l'Algérie est "l'un des pays arabes qui empruntent la bonne voie dans ce domaine".

Il a affirmé s'attendre à "une plus grande baisse" du chômage au regard de la stabilité qui prévaut sur les plans économiques et sociales, appelant à transmettre les expériences de l'Algérie aux autres pays arabes.

M.Chérif a relevé que l'OAT s'intéresse à l'emploi et au chômage dans la région arabe, estimant qu'actuellement, le chômage est lié à des "événements politiques" dans certains pays arabes dont l'Irak, le Yémen, la Syrie, la Libye et la Tunisie.

Il a également souligné que des milliers de licenciements ont été opérés dans la zone arabe qui accueillait par le passé les travailleurs pour la disponibilité des postes d'emploi.

Le taux de chômage a cru à hauteur de 18 % dans la zone arabe qui compte désormais des travailleurs légaux et d'autres activant dans l'informel, a ajouté le même intervenant qui a soulevé la problématique de recensement, évoquant les rapports d'organisations internationales dont celle de l'émigration internationale.

Le même conseiller a estimé également à 3,7 % le taux de croissance économique arabe et à 5 millions le nombre de chômeurs annuellement enregistrés dans la région arabe.



Il a en outre relevé que les 10 prochaines années verront le nombre de chômeurs dans la région arabe passer à 50 millions, constituant un défi pour la société arabe sur les plans économique et sécuritaire.

### **Métiers à haute pénibilité : Le verdict des experts à la prochaine rentrée sociale (El Moudjahid)**

La commission chargée d'élaborer la liste des métiers à haute pénibilité tranchera définitivement dans le dossier à partir de la prochaine rentrée sociale. C'est ce qu'a indiqué le Secrétaire national chargé de relations extérieures à l'Union nationale des travailleurs algériens (UGTA). S'exprimant en marge du 13e congrès de wilaya des travailleurs de la wilaya de Blida, Salah Adjabi a précisé que cette commission qui regroupe plusieurs parties, à savoir le gouvernement, le patronat et l'UGTA, est en train d'étudier ce dossier sur lequel, elle tranchera à partir de la prochaine rentrée sociale.

Le syndicaliste a fait savoir également que l'UGTA a chargé pour sa part un groupe de travail composé de médecins et de spécialistes pour préparer un dossier sur les métiers pénibles en attendant la tenue d'une réunion avec les autres parties chargées du dossier afin de fixer la liste définitive des métiers à haute pénibilité en vue de permettre aux travailleurs de ces catégories de bénéficier de la retraite anticipée. Il convient de rappeler que la commission technique chargée d'élaborer la liste des métiers à haute pénibilité, installée en 2017, a arrêté une liste de 1.000 métiers. Elle s'est basée dans son travail sur les listes proposées par les différents secteurs d'activité, rappelant à ce propos qu'une liste de 4.000 métiers pénibles a été avancée par les différents secteurs. «Toutes les listes qui ont été envoyées ont fait l'objet d'étude de la part de la commission chargée du dossier. Leur sélection a été faite en fonction des normes internationales en la matière», a-t-il signalé, affirmant que le secteur qui englobe le plus de métiers est celui du bâtiment, suivi de celui des travaux publics.

Les autres secteurs, à l'image de l'industrie et de l'agriculture, ont aussi proposé plusieurs listes. Les métiers concernés ont été classés en fonction des valeurs mathématiques qui définissent le seuil d'exposition au risque. En tout, dix facteurs de haute pénibilité ont été pris en compte, selon notre source. Il s'agit de la manutention manuelle de charge de haute pénibilité (HP), les postures, la vibration mécanique, les produits chimiques dangereux y compris poussière et fumée, la température externe, les bruits, le travail en milieu hyperbare (maladies professionnelles), le travail de nuit, le travail en équipes successives alternant et enfin le travail répétitif.

Dans ce contexte, il faut rappeler également que Lakhdar Badreddine, conseiller auprès du secrétaire général de l'UGTA, a révélé il y a quelques jours que tous les secteurs d'activité ont été intégrés dans cette liste et

assuré que la centrale syndicale n'a exclu aucune activité. «La pénibilité est définie, tout dépend du poste de travail», a-t-il précisé. «La Commission nationale chargée de définir les métiers pénibles a rencontré les fédérations des différents secteurs d'activités», a, pour sa part, certifié Amar Takjout, représentant de la Fédération du textile, qui a pris part aux travaux de cette commission. Joint par téléphone, ce responsable explique que les secteurs de l'éducation, de la santé, des transports, pour ne citer que ceux-là, ont été pris en considération. «La commission, composée d'experts et de médecins spécialisés dans la médecine du travail, a pris le soin de traiter toutes les catégories de métiers en vue de les classer selon le degré de pénibilité», a-t-il affirmé, précisant qu'il y a des métiers de haute pénibilité manuelle, morale et d'autres liés à la radioactivité.

### **Le nombre de points pour chaque poste de haute pénibilité permet de gagner une année ou deux sur l'âge de la retraite**

Notre interlocuteur a fait savoir que la commission a instauré un barème sur la base duquel sera défini le départ à la retraite anticipée. «Le nombre de points pour chaque poste de haute pénibilité permet de gagner une année ou deux sur l'âge de la retraite», a expliqué notre interlocuteur. Il convient de rappeler également que le secrétaire général de l'Union générale des travailleurs algériens, Abdelmadjid Sidi Saïd, avait affirmé, à l'occasion de l'installation de la commission, que cette instance sera chargée de proposer une liste de métiers à haute pénibilité, de préciser exactement la durée minimale d'exposition de ces derniers et les conditions permettant l'abattement de départ à la retraite, conformément à la législation en vigueur.

La commission est composée de représentants des ministères du Travail et de la Santé, de la Direction générale de la fonction publique et de l'Office national des statistiques (ONS), de professeurs de la médecine du travail, de chefs de services hospitalo-universitaires et d'experts désignés par la tutelle. Il s'agit d'une commission intersectorielle comprenant des experts qui a été chargée de mener des travaux techniques et scientifiques et habilitée à consulter les secteurs concernés, les partenaires socioéconomiques et les syndicats des travailleurs et d'employeurs agréés. Ce qui fut fait et longuement élaboré, puisque la finalisation de la liste des métiers à haute pénibilité a nécessité près de deux années.

### **Djazagro 2019: les entreprises algériennes développent leurs produits conformément aux normes internationales (APS)**



Le ministre du Commerce, Said Djellab a affirmé, jeudi à Alger, que les entreprises algériennes étaient en mesure de développer leurs produits conformément aux normes internationales, ce qui donne un élan supplémentaire au produit local et renforce sa compétitivité dans les marchés extérieurs.

Présidant la cérémonie de clôture du Salon international de l'agroalimentaire "Djazagro 2019" au Palais des expositions (Alger), le ministre a souligné que l'Algérie comptait aujourd'hui un bon nombre d'entreprises innovantes dans différents domaines, estimant que cette situation donnait un puissant élan au développement du produit local et renforce sa compétitivité dans les marchés extérieurs notamment avec la dynamique accrue des exportations hors hydrocarbures.

Le produit algérien, poursuit-t-il, répond aujourd'hui à toutes les normes imposées par les marchés extérieurs ce qui le permettra de trouver une place avec les autres produits concurrents.

Plusieurs contrats d'exportation ont été conclus avec la Mauritanie, l'Allemagne, le Gabon et les Emirats-Arabes, a souligné M. Djellab, mettant en avant la poursuite des efforts pour faire de 2019 l'année des exportations.

Par ailleurs, le ministre du Commerce a fait savoir que les mesures prises pour la réduction de la facture d'importation avaient porté leurs fruits, mettant en exergue la dynamique économique que vit le pays dans toutes les filières de production afin de couvrir la demande intérieure et exporter l'excédent à des pays africains, européens, voir même asiatiques.

A cette occasion, M. Djellab a fait savoir que son département avait initié des mesures à même de renforcer davantage les exportations dans les marchés étrangers.

Les opérateurs économiques algériens bénéficieront de davantage de soutien pour exporter le produit local en grandes quantités vers les marchés étrangers.

Avec le développement qu'ont connu les infrastructures logistiques et la diversification du produit national, il nous reste seulement de consentir davantage d'efforts pour permettre à l'Algérie de s'installer définitivement sur le marché international, a ajouté le ministre du Commerce.

Le ministre a affirmé que son département s'attelait à asseoir une véritable culture d'exportation à travers la mise en place de mécanismes stimulants qui devront donner leurs fruits dans les trois prochaines années.

Lors de sa visite aux différents pavillons du salon qui accueille une gamme diversifiée de produits locaux, le ministre a affirmé que le travail était

lancé pour le développement des wilayas frontalières en vue de créer une activité commerciale et industrielle, ce qui permet, a-t-il ajouté, le placement de l'Algérie sur le marché africain, à travers des bases logistiques installés au niveau de Tindouf, d'In Guezzam et de Debdab (frontière libyenne) en cours de réalisation pour atteindre les objectifs escomptés.

Par ailleurs, M. Djellab a fait état d'une manifestation "Assihar", à partir du 10 mars prochain, en présence d'opérateurs maliens et nigériens aux côtés de leurs homologues algériens, une sorte d'espace commercial entre les trois pays et une opportunité pour créer davantage de partenariats.

Les plus grands groupes leaders dans l'agroalimentaire étaient présents à la 17ème édition du Salon international de l'agroalimentaire "Djazagro 2019" qui ferme, jeudi, ses portes après 4 jours d'exposition.

Outre les problématiques de la sécurité alimentaire en Afrique et dans le monde, plusieurs conférences, séminaires et journées d'études sur l'actualité et les perspectives des industries agroalimentaires en Algérie ont été organisés.

### **Cosider se lance dans la fabrication de tuyaux en fonte ductile en Algérie (APS)**

Le groupe algérien Cosider et la société turque, Samsun Makina Sanayi, ont signé samedi à Alger un accord pour la construction d'une usine de fabrication de tuyaux en fonte ductile, dans la zone industrielle de Sidi Khettab (Relizane), représentant un investissement global de 80 millions d'euros.

L'accord a été signé par le P-dg du groupe Cosider, Lakhdar Rekhroukh et par le P-dg de la société turque, Yucuf Adnan Yucel, en présence du ministre des Ressources en eau, Hocine Necib et le ministre de l'Industrie et des Mines, Youcef Yousfi.

L'usine, dont la durée de réalisation est de 18 mois, aura une capacité de production annuelle de 100.000 tonnes. Elle permettra ainsi de couvrir les besoins du marché national, tout en ayant des ambitions d'exportation vers des marchés étrangers, selon une fiche technique distribuée à la presse.

Conformément à la réglementation régissant les investissements étrangers en Algérie, le projet est détenu à 51% par Cosider-BTPH et à 49% par la société turque.

L'usine sera implantée sur un terrain d'une superficie de 33 hectares, situé dans la zone industrielle de Sidi Khettab, dans la wilaya de Relizane (l'Ouest algérien).

L'usine, qui permettra la création de 160 emplois, sera animée par deux équipes se reliant au quotidien.

A noter que les tuyaux en fonte ductile sont produits dans seulement 13 pays au monde.

## **Reprise du projet de réhabilitation du gazoduc Bejaia-Beni Mançour après 15 ans de blocage (APS)**

Les travaux inhérents au projet de réhabilitation du gazoduc Bejaia-Béni mançour, sur une distance de 92 km, à l'arrêt depuis une quinzaine d'années à cause d'une opposition des riverains ont repris samedi, à hauteur de l'axe Tiibane, Souk-oufella et l'Akfadou, à 75 km au nord ouest de Bejaia, apprend-t-on de la wilaya.

"Hormis trois cas, toutes les oppositions ont été levées", selon la même source, qui précise, que ce dénouement va permettre à l'entreprise publique "Co-Sider" d'installer les canalisations requises, et à la sonelgaz, le raccordement en gaz naturel de 15 localités, représentant plus de 140.000 habitants. Les réseaux urbains et interurbains étant achevés pour la plupart et n'attendent que leur mise en service.

La réhabilitation de cette canalisation d'une dimension de 20 pouces a été décidée en 2003 après des signes d'obsolescence avérés et qui s'est matérialisé par la réduction de la puissance disponible, qui depuis peine à dépasser 35 bars, a-t-on expliqué.

Il a souligné également qu'à l'achèvement de travaux dans un délai de 45 jours selon l'engagement fait au ministre de l'énergie, M.Mustapha Guitouni, lors de sa récente visite dans la wilaya, il se va procéder immédiatement au raccordement de quelques 25.000 foyers avec une puissance d'alimentation pouvant aller jusqu'à 75 bars.

Les oppositions sur le passage de la canalisation, portées par 274 familles, visiblement insatisfaites du niveau des indemnités qui leur ont été signifiées ont été levées après une multitude de rencontres avec les autorités locales, débouchant sur un terrain qui visiblement a satisfait tout le monde.

Durant sa rencontre avec la société civile, la semaine dernière, M.Guitouni s'était montré offusqué par "le blocage qui se fait au détriment des citoyens et qui les empêche de jouir de cette énergie".

Il faut dire, qu'un problème identique et de même nature (opposition d'un citoyen qui refuse de céder le passage), accable, un tronçon du réseau à Melbou, à l'extrémité Orientale de la wilaya et pour lequel, un appel à plus de conscience des opposants a été lancé.

## **PARC INDUSTRIEL DE SOUAMAÂ À TIZI OUZOU : 150 000 emplois à la clé (L'Expression)**

L'APW s'est attelée à débloquer ce parc créé en 2012 sur une superficie de 327 ha et qui n'a pas encore vu le jour.

L'Assemblée populaire de wilaya (APW) de Tizi Ouzou, a voté jeudi dernier, une délibération portant «réalisation immédiate du parc industriel

de Souamaâ et indemnisation des occupants recensés dans le plan cadastral 2007-2009».

Le vote de cette délibération, à la quasi-unanimité des élus de cet organe délibérant de la wilaya, a eu lieu lors d'une session extraordinaire qui s'est déroulée à l'hémicycle Rabah-Aïssat et dont l'ordre du jour était «Examen de la situation du parc industriel de Souamaâ.» Elle a pour objectif le déblocage de ce parc créé en 2012 sur une superficie de 327 ha, et qui n'a pas encore vu le jour, suite à un problème d'indemnisation des occupants et exploitants de l'assiette mobilisée. A propos de ce problème d'indemnisation, le wali Abdlhakim Chater a rappelé que les occupants de l'assiette destinée à ce parc industriel doté d'une enveloppe financière de près de 9,32 milliards de DA pour étude, aménagement et indemnisation de citoyen ouvrant droit en application de la réglementation en vigueur, «ne disposent pas de documents prouvant leur propriété sur les parcelles qu'ils occupent ou exploitent. Cette absence de document ne permet aucune indemnisation qu'elle soit pécuniaire ou une compensation», a-t-il dit. Le secrétaire général de wilaya, Zinedine Tibourtine, qui est revenu sur la genèse de ce problème, a expliqué que l'exploitation de tous les documents administratifs (PV de choix de terrain du 29 juin 2011, arrêté d'affectation de l'assiette au Fonds national de la Révolution agraire), font ressortir que l'origine de la propriété des terrains retenus pour la création de ce parc industriel, est d'ordre domanial, à l'exception de deux parcelles privées.

M.Tibourtine a rappelé que la direction générale des domaines a proposé une solution pour débloquer ce projet et portant «des compensations par des terrains agricoles au profit des exploitants, et prévoir des recasements au profit des occupants qui ont érigé des locaux à usage d'habitation ou commercial et leur intégration dans des lotissements, notamment des lotissements ruraux». Propositions qui n'ont pas eu un écho favorable au profit des concernés, rappelle-t-on. Face à cette situation de blocage, l'APW de Tizi Ouzou a décidé d'agir par la prise d'une délibération sachant que «les délibérations de l'Assemblée populaire de wilaya sont exécutoires de plein droit 21 jours après leur dépôt à la wilaya», selon l'article 54 de la loi n° 12-07 du 21 février 2012 relative à la wilaya, du Code des collectivités locales.

**« Nous allons faire d'Iris une marque reconnue à l'international »  
(TSA)**



Djamel Guidoum est vice-président d'Iris, fabricant de smartphones et d'appareils électroménagers. Dans cet entretien réalisé au Salon du mobile de Barcelone, il revient sur les ambitions de son groupe à l'international.

Iris est présent pour la deuxième fois au Mobile World Congress de Barcelone. Quels sont les objectifs de votre entreprise à travers cette participation ?

Pour nous, les choses sont très claires. Nous voulons faire d'Iris une marque internationale, conquérir de nouveaux marchés et trouver de nouveaux clients. Nous exportons déjà nos produits vers plusieurs pays arabes et africains. Je peux citer la Tunisie, le Maroc, la Libye, la Mauritanie, le Mali ou les Emirats arabes unis. La participation à un événement phare comme le MWC de Barcelone, qui est le plus important du monde pour l'industrie des smartphones, est de nature à donner à notre entreprise et à nos produits un supplément de visibilité et une très large exposition médiatique. Je ne vous cache pas que des négociations sont actuellement en cours avec de nouveaux partenaires maghrébins et surtout européens qui vont permettre à notre entreprise de franchir une nouvelle étape .

Quels sont aujourd'hui vos atouts sur un marché qui est extrêmement concurrentiel ?

Notre premier atout, c'est le nouveau complexe de Sétif que nous venons d'inaugurer et qui offre beaucoup d'opportunités. Il va nous permettre de doubler notre capacité de production de smartphones en la portant à près de 2 millions et demi d'unités. Il s'agit d'un complexe industriel doté des dernières technologies en matière d'automatisation du processus de production et qui autorise une qualité de production élevée avec notamment des taux de retour très faibles .

Un autre argument des produits Iris dans la concurrence très vive qui caractérise aujourd'hui le marché des smartphones est constitué par la maîtrise de nos coûts qui nous permet d'afficher un rapport qualité-prix parmi les plus performants sur le marché international.

Les nouveaux produits que nous mettons sur le marché et qui ont été présentés ces derniers jours à Barcelone présentent des caractéristiques techniques très performantes avec notamment des processeurs et des batteries plus puissants et des tailles d'écran optimisées mais qui resteront vendus à des prix extrêmement abordables. Je peux déjà vous annoncer des prix des produits Iris inférieurs à 30 000 dinars alors que, pour des produits aux performances comparables, les prix affichés par la concurrence sont souvent de l'ordre du double ou du triple.

Quels sont vos objectifs en matière d'exportation et les formes de partenariat que vous envisagez ?

Nous avons fixé un objectif global d'exportation de 30% de notre production dans le cadre d'une stratégie très souple et très ouverte. Il pourra s'agir principalement de placer les produits Iris sur le marché international grâce à des contrats conclus avec des partenaires commerciaux .Mais nous envisageons également d'autres formes de partenariats et de travail avec de grandes marques internationales pour le

compte desquelles nous sommes en mesure de développer des produits spécifiques.

La participation à un événement aussi coté que le MWC de Barcelone représente un investissement important. Est-ce que les entreprises algériennes qui sont présentes cette année de façon très visible sont accompagnées dans ce domaine par les pouvoirs publics ?

Pour nous, une marque qui ne communique pas est vouée à disparaître et dans la période récente nous avons pu constater que l'Etat algérien s'est montré de plus en plus sensible à la problématique du développement des exportations. Dans le cadre du salon de Barcelone, nous bénéficions depuis 2 ans de l'aide du Fonds spécial de promotion des exportations (FSPE) qui prends en charge près de la moitié de nos dépenses. Cette forme d'aide aux entreprises exportatrices peut même aller jusqu'à 80% dans le cas d'expositions collectives comme celles qui ont été organisées récemment pour présenter les produits algériens en Mauritanie ou aux Etats-Unis.

D'une manière plus générale, nos relations et notre dialogue avec l'administration se sont beaucoup améliorés et nous avons en particulier de bonnes relations avec le ministère de l'Industrie ou celui du Commerce. Ce qui ne veut pas dire que tout va bien, surtout pour une entreprise exportatrice, dans un contexte où l'ensemble de la machine administrative a été orienté pendant très longtemps vers la facilitation des importations.

### Banque/Bourse/Assurance

#### **E-Paiement : Un bon développement du système prévu en 2019 (El Moudjahid)**

Après des hauts et des bas qui ont marqué les 5 années de son lancement, l'e-paiement connaîtra un meilleur développement, cette année. C'est la promesse qu'a faite Madjid Messaoudène, directeur général du groupement intérêt économique monétique, lors de son passage, jeudi, à l'émission radiophonique «l'Invité de la rédaction». Son optimisme trouve son explication dans des chiffres pour le moins probants. L'année 2018 a enregistré «près de 200.000 opérations, avec les cartes bancaires, et plus de 200.000, au niveau d'Algérie Poste». M. Messaoudène relève une progression constante de l'utilisation des cartes de paiement par les clients, et promet un essor de ce système de paiement, avec plus de 21 millions d'Algériens sur le réseau internet et 111% de couvertures par Smartphones. Ce n'est pas tout. L'invité de la radio voit en 2019, l'année de dotation des commerçants d'un apport important de Terminal de paiement électronique, et d'autoriser plus de sociétés à accéder à la plateforme de vente en ligne. Notons, à ce sujet, que la loi de finances DE 2018 oblige les commerçants à mettre à disposition de leurs clients, un TPE, sous peine d'une amende



allant de 10.000 à 100.000 dinars. À propos de l'installation du paiement mobile et de l'autorisation d'utilisation de la carte interbancaire et la carte Edhabia sur tous les DAB, M. Messaoudène annonce, au sujet des frais, que l'Algérie est le pays qui retient moins de frais sur les transactions effectuées par les cartes. «On prélève à peine 10 DA sur 5.000 DA d'achat sur le compte du commerçant, tandis que le client ne paye rien», fait-il savoir. Rappelons que le même responsable avait souligné l'offre monétique, quand bien même circonscrite à l'émission et à l'acceptation d'une carte de paiement, est loin de répondre aux besoins de la clientèle, tant chez les particuliers que chez les professionnels. Concernant la situation actuelle du e-paiement, l'administrateur de GIE monétique a déclaré que le groupement a recensé, «au 30 novembre 2018, pas moins de 164.729 transactions dans les secteurs des télécoms, le transport, les assurances, l'électricité/eau et les services administratifs. Un chiffre en progression de plus de 34% par rapport à 2017». Pour ce qui est des entreprises webmarchands et marketplaces, GIE Monétique a «recensé, au 30 novembre 2018, quelque 23 établissements. Des demandes d'accréditation de plateformes de e-commerce sont en cours d'étude au niveau des banques». Par ailleurs, il convient de rappeler que la ministre des TIC, Houda Faraoun, avait indiqué que «la plateforme de paiement électronique doit être domiciliée auprès de la banque et de la poste, seuls établissements habilités à l'utiliser au côté de l'opérateur historique de télécommunications, et ce pour éviter toute manipulation». Et précisait que le projet de loi n'a pas resserré l'étau sur les intermédiaires électroniques ou commerçants, mais leur exige seulement de posséder un registre du commerce et un site du domaine «.dz».

### **Conjoncture : Le cash résiste (El Moudjahid)**

La mise en place d'un mode de paiement électronique efficient est un axe de la politique de réforme globale du système financier national. Une des priorités des pouvoirs publics qui fait partie des outils de modernisation de la structure bancaire, tout comme la télé-compensation des instruments de paiement de masse. Opérationnel depuis le mois d'octobre 2016, le paiement sur internet par carte interbancaire CIB a concerné, dans une première phase, les grands facturiers, à savoir les sociétés de distribution d'eau, de gaz et d'électricité, de téléphonie fixe et mobile, les compagnies d'assurances et de transport aérien, et quelques administrations. Le service qui a évolué durant ces deux dernières années recense actuellement 21 Web marchands adhérents au système de l'e-paiement. Une avancée, certes, encourageante enregistrée dans le domaine des paiements électroniques de transactions commerciales, en général, et de règlement des factures, en particulier, mais le constat confirme une prédominance du cash et une préférence pour le règlement en espèces, en dépit des assurances qui confirment que «les risques de piratage des données des titulaires de cartes sont quasiment impossibles, compte tenu

que ce système bénéficie de standards internationaux en matière de sécurité». En fait, la sécurisation des opérations est essentielle, tant il s'agit de donner confiance à ce système et de veiller à ce que l'utilisateur de ce type de paiement soit rassuré que son compte et, donc, son argent sont sécurisés. Il s'agira, par conséquent, de multiplier les efforts en matière de sensibilisation, en direction des fournisseurs et utilisateurs des services financiers, sur les avantages de ce mode de paiement, et d'œuvrer à l'élargissement de la gamme de services financiers numériques, afin de faciliter à tout citoyen l'accès aux offres financières. La création du Groupement d'intérêt économique monétique (GIE Monétique), en juin 2014, s'inscrit justement dans le cadre de cette démarche qui consiste à mettre en place les outils de la régulation et de la sécurisation du système monétique interbancaire et son interopérabilité avec des réseaux monétiques, au niveau local ou international, avec l'objectif de promouvoir la monétique dans la pratique commerciale. Les mécanismes étant mis en place, il reste à saisir l'opportunité de développer et d'améliorer davantage les instruments de paiement scripturaux, notamment l'usage de la carte interbancaire. Une option à privilégier, d'autant plus que l'utilisation des systèmes de paiement modernes, en plus du fait qu'elle garantit une plus grande sécurisation des opérations financières, joue surtout un rôle important dans le développement de la stratégie portant inclusion financière.

## Commerce

## Coopération

### **Algérie-Turquie : pour une intensification de la coopération industrielle (APS)**



L'Algérie et la Turquie ont réaffirmé samedi à Alger, leur volonté commune d'intensifier la coopération industrielle à travers notamment la signature d'un accord de partenariat entre le groupe Cosider et une société turque pour la construction d'une usine de fabrication de tuyaux en fonte ductile, dans la zone industrielle de Sidi Khettab (Relizane).

Présidant la cérémonie de signature de l'accord conclu entre le groupe algérien et la société turque, le ministre des Ressources en eau, Hocine Necib a affirmé que "les hautes autorités politiques des deux pays ont une volonté commune d'intensifier la coopération bilatérale, de la diversifier et d'augmenter le volume des échanges commerciaux. Ce projet (La future usine de Relizane) s'inscrit en droite ligne de cette démarche".

Il a aussi invité les hommes d'affaires turcs à travailler avec leurs partenaires algériens pour renforcer les liens d'amitié et de coopération entre les deux pays, participer au projet de renouveau national et de faire du business mutuellement bénéfique.

Les opérateurs turcs trouveront en Algérie des avantages comparatifs très compétitifs, de la stabilité politique et macroéconomique, une abondance énergétique, une vitalité du marché intérieur avec 40 millions de consommateurs, des infrastructures modernes et surtout des perspectives de pénétrer ensemble des marchés nouveaux, notamment en Afrique, a-t-il affirmé.

D'autre part, M. Necib a indiqué que les besoins nationaux en fonte ductile sont importants avec une proportion majoritaire des commandes publiques.

Il a également souligné que le secteur des ressources en eau est l'un des plus grands utilisateurs des gammes de tuyauterie fabriquées avec ce matériau.

Selon lui, cette usine garantira, d'une part, la disponibilité d'un produit national de bonne qualité, très demandé dans les différents programmes de développement des services de l'eau, et d'autre part, permettra d'épargner les devises.

Présent à cet événement, le ministre de l'Industrie et des Mines, Youcef Yousfi a mis en exergue l'importance de cette usine notamment pour le renforcement de l'industrie sidérurgique en Algérie.

De son côté, le P-dg de Cosider a souligné que cet accord de partenariat symbolise pour le groupe la poursuite de processus de redéploiement de ses activités.

"Pour autant, ce créneau industriel servira grandement les activités de la filiale canalisation de Cosider, chargée de la réalisation de projets de transports fluides, qui permettra de satisfaire le marché national", a-t-il indiqué.

Il s'agit, a-t-il poursuivi, d'une nouvelle production de conduites en fonte ductile tant au niveau national que continentale, exception faite bien entendu d'une ancienne unité en Egypte qui produit 55.000 tonnes par an. Pour ce responsable, cet important investissement s'inscrit dans le cadre du redéploiement des activités du groupe portant notamment sur la création d'une usine de fabrication de charpente métallique.

Le groupe ambitionne aussi d'investir dans le secteur de dessalement de l'eau de mer et les énergies renouvelables.

Evoquant l'évolution du groupe depuis 2003 jusqu'à 2018, il a indiqué que le plan de charge de Cosider a évolué considérablement atteignant 326 milliards Da en 2018, tandis que le chiffre d'affaires est passé de 18

milliards DA en 2003 à 172,3 milliards DA, faisant montre d'une maîtrise des activités à près de 180 milliards de DA en 2018.

De son côté, le P-dg de la société turque a exprimé son souhait que cet investissement va contribuer au développement économique de l'Algérie et sera un bon exemple pour tous les investisseurs qui veulent investir en Algérie.

## Veille

### **4e édition du Grand Prix d'Architecture étudiant 2019 : Édifier une passerelle entre l'université et l'entreprise (El Moudjahid)**

Après les francs succès, lors des trois précédentes éditions, LafargeHolcim Algérie lance, pour la quatrième année consécutive, son grand prix d'Architecture étudiant 2019, sous le haut patronage de ministre de l'habitat, de l'urbanisme et de la ville. Dans un communiqué, dont une copie nous a été transmise, le groupe Lafarge a souligné que «ce grand concours national s'inscrit dans le cadre de nos passerelles avec le réseau académique, et vise à encourager et à promouvoir les jeunes talents en architecture à présenter le meilleur projet en trouvant le juste équilibre entre créativité, style architectural, bien-être et efficacité professionnelle». Le thème de cette année est «Repenser le tourisme balnéaire», avec plus de 420 étudiants déjà inscrits en provenance de quatre établissements d'excellence : L'École polytechnique d'architecture et d'urbanisme, le département d'architecture de la faculté d'Alger, l'Institut d'architecture et d'urbanisme de Blida et le département d'architecture et d'urbanisme de Tizi Ouzou. «Cette année, les candidats sont invités à proposer des projets architecturaux répondant aux standards internationaux du tourisme balnéaire», ont précisé les organisateurs. S'agissant de l'évaluation des projets, le communiqué a souligné qu'ils seront évalués par un comité mixte sur des critères de : créativité, d'innovation dans le choix des matériaux et des solutions constructives, modernité architecturale, budgétaire, délais de réalisation, réduction de l'empreinte environnementale, l'utilisation des matériaux locaux, l'efficacité énergétique des bâtiments, la durabilité et de la capacité de chaque concourant à défendre son projet. La remise des prix, pour une valeur de 900.000 DZD, sera organisée, lors du dîner de gala en juin de cette année. Il y a lieu de rappeler que Serge Dubois, responsable des relations publiques à Lafarge Algérie, avait déclaré à El Moudjahid que «le monde éducatif est la clef du développement et de la réussite d'une entreprise. Donc, il faut construire des passerelles entre l'entreprise et l'université. Lafarge a déjà signé une convention-cadre de partenariat avec l'Université des sciences et de la technologie Houari-Boumediène

(USTHB) et l'université de M'sila. Elles ont, notamment pour objectif de renforcer la coopération scientifique et technologique».